



Nouvel emploi que dois je faire pour mon emploi actuel

Par **pichenow**, le **31/08/2008 à 19:14**

bonjour actuellement a 26h en cdi dans un supermarché j ai trouver un travail plus interesant dans un autre supermarché(je toucherai le double que je touche actuellement)mais pas possible de m arranger pour mon preavis d un mois avec mon employeur.Donc on ma conseiller de pas aller travailler et il serai obliger de me licencier pour absence injustifiées mais ai je le droit de travailler pour la concurrence alors que mon licenciement n est pas prononcé.ET QU EST CE QUE JE RISQUE?CAR MON NOUVEL EMPLOYEUR VEUT QUE J ATTAQUE APRES DEMAIN ET JE VEUX PAS LAISSER CETTE CHANCE PASSER

Par **Marion2**, le **31/08/2008 à 19:49**

Bonsoir pichenow,
Je peux vous dire qu'on vous a donné un bien mauvais conseil
!rnExpliquez votre situation à ce nouvel employeur et dites lui que vous ne pouvez pas venir travailler chez lui, que vous avez un préavis d'un mois à effectuer.rnSi vous n'effectuez pas ce préavis, vous risquez de vous retrouver au tribunal et d'avoir des dommages et intérêts à verser à votre actuel employeur.rnCordialement

Par **pichenow**, le **31/08/2008 à 20:21**

oui mais si je ne vais pas travailler mon employeur va bien m licencier pour absence injustifiées non?

Par **Marion2**, le **01/09/2008** à **09:37**

Ne prenez pas votre employeur pour un imbécile !
Vous êtes prévenue des conséquences d'une telle décision.
Ne pas oublier que votre employeur peut vous licencier ET vous assigner devant le tribunal pour vous faire payer le mois de préavis que vous n'avez pas effectué !
Maintenant, à vous de voir